

Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

8 décembre 2019, Genève



CONSEIL DES DÉLÉGUÉS DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse
8 décembre 2019

Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Avant-projet de résolution

Document établi par

Le Comité international de la Croix-Rouge en coopération avec les autres membres de
la Plateforme de haut niveau sur le RLF et du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie
RLF (28 Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-
Rouge et du Croissant-Rouge)

Genève, juillet 2019

AVANT-PROJET DE RÉSOLUTION

Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le Conseil des Délégués,

vivement préoccupé par les souffrances qu'endurent les personnes qui ont perdu le contact avec leurs proches ou qui sont sans nouvelles ou ont été séparés d'eux par suite d'un conflit armé, d'une catastrophe ou d'une autre situation d'urgence, ou dans le contexte de la migration,

soulignant à quel point il est important de faire la lumière sur le sort des personnes disparues et l'endroit où elles se trouvent, *insistant* à cet égard sur le droit qu'ont les familles de savoir ce qu'il est advenu de leurs proches, comme le prévoit le droit international humanitaire (DIH), et *rappelant* les autres obligations internationales applicables, le cas échéant,

soulignant également à quel point il est important de rétablir le contact entre les membres des familles dispersées, et *rappelant* les autres obligations applicables, notamment l'obligation faite par le DIH, lorsqu'il s'applique, de faciliter dans toute la mesure possible le regroupement des familles dispersées par suite d'un conflit armé et de permettre l'échange de nouvelles familiales,

rappelant les mandats respectifs des composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement), fondés sur les Conventions de Genève de 1949 et leurs Protocoles additionnels de 1977, sur les Statuts du Mouvement et sur les résolutions de la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, notamment le rôle dévolu à l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et le rôle d'auxiliaire joué par les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Sociétés nationales), en vertu duquel elles apportent un soutien aux pouvoirs publics de leur pays dans le domaine humanitaire,

rappelant également la Stratégie de rétablissement des liens familiaux (RLF) 2008-2018 adoptée dans la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2007¹, et *prenant note avec satisfaction* des progrès accomplis dans sa mise en œuvre, tout en *reconnaissant* qu'il est nécessaire de redoubler d'efforts pour renforcer la capacité du Réseau des liens familiaux à venir en aide aux personnes sans nouvelles d'un proche ou séparées de leur famille,

rappelant en outre la résolution sur le RLF adoptée par le Conseil des Délégués de 2017² et le document de référence correspondant, dans lequel étaient présentées les grandes orientations provisoires du projet de nouvelle stratégie de RLF, *se félicitant* des efforts et de l'engagement du CICR et du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF dans l'élaboration de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et *rappelant* la Stratégie mondiale relative à la migration³ adoptée en 2017 par l'Assemblée générale de la Fédération

¹ <https://www.icrc.org/fr/publication/0967-strategie-de-retablissement-des-liens-familiaux-y-compris-references-juridiques>.

² https://rcrcconference.org/app/uploads/2017/11/CoD-2017-RFL-Resolution-ADOPTED_fr.pdf.

³ https://media.ifrc.org/ifrc/wp-content/uploads/sites/5/2017/12/IFRC_StrategyOnMigration_FR_20171215.pdf.

internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale),

1. *adopte* la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ;
2. *demande* à toutes les Sociétés nationales, au CICR et à la Fédération internationale :
 - a. de faire connaître et comprendre cette Stratégie à tous les niveaux de leurs structures respectives,
 - b. de mettre en œuvre les mesures décrites dans cette Stratégie dans le cadre de leurs stratégies et plans organisationnels aux échelons national, régional et international, et
 - c. d'allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures ;
3. *encourage* le CICR et la Fédération internationale à renforcer leur coopération dans le but de soutenir les efforts déployés par les Sociétés nationales pour mettre en œuvre la Stratégie, et *encourage* les Sociétés nationales à établir des partenariats afin de se soutenir mutuellement dans le renforcement de leurs capacités de RLF ;
4. *demande* aux composantes du Mouvement d'attirer l'attention de la XXXIII^e Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur la Stratégie de RLF dans le but notamment d'encourager les États membres à soutenir les activités de RLF menées par le Mouvement, y compris en ce qui concerne les aspects liés à la protection des données ;
5. *invite* le CICR à continuer de présider le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF aux fins de soutenir et de suivre la mise en œuvre de cette Stratégie ;
6. *salue* les travaux menés par le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF⁴, *encourage* ce Groupe à continuer de soutenir l'application du Code de conduite, et *invite* les composantes du Mouvement à mettre à disposition des ressources et des compétences pour ce processus, notamment des ressources dédiées pour aider les Sociétés nationales à appliquer le Code ;
7. *se félicite* de la mise en place de la Plateforme de haut niveau sur le RLF, et *invite* cette Plateforme à continuer de travailler sur des questions cruciales pour l'avenir des services de RLF, à piloter la mise en œuvre de la Stratégie de RLF et à encourager d'autres dirigeants du Mouvement à promouvoir la Stratégie de RLF 2020-2025 ;
8. *invite* les composantes du Mouvement à faire rapport au Conseil des Délégués de 2023 sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025 et du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF.

Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Le projet de stratégie sera joint au projet de résolution.

⁴ Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF, 2015, <https://www.icrc.org/fr/document/le-code-de-conduite-en-matiere-de-protection-des-donnees-dans-le-cadre-du-retablissement>.